



Association des Vétérans des Essais Nucléaires

Siège social : 44 RUE DE LA FAVORITE – 69005 LYON

Site Internet : www.aven.org

Courriel : aven@aven.org

Tél. 04 78 36 65 31

COULON CHRISTIAN

Président de l'AVEN 56

17 ALLEE DES PLATANES

56270 PLOEMEUR

Tél. 02 97 86 13 78

aven56@orange.fr

Ploemeur le 14 février 2015

Repère du Restaurant le MANEGWEN
sur une tour haute de 10 mètres



Chers vétérans,

Vous avez dû recevoir une convocation à la réunion régionale qui aura lieu le 21 mars à Carhaix Plouguer. Sachez que le Collectif du Morbihan organise sa prochaine assemblée :

SAMEDI 28 MARS à 10h15

au restaurant **LE MANEGWEN – Collec – 56390 LOCMARIA GRAND-CHAMP**

(en venant de Vannes, prendre la D 767 direction LOCMINE - PONTIVY)

Cette année, nous privilégions les vétérans de l'Est du département pour les inciter à venir nombreux. Mais nous comptons sur la présence de tous ceux de l'Ouest !

Au cours de cette réunion, l'actualité de l'A.V.E.N. sera abordée. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des difficultés à vous déplacer, nous trouverons bien une solution (de type covoiturage, par exemple).

Afin de prolonger ce moment de retrouvailles pour ceux qui le souhaiteraient, cette réunion sera suivie d'un repas. Le coût total du repas se monte à 21,50 € par personne. Comme d'habitude, nous vous demandons de bien vouloir nous expédier par retour de courrier vos réservations et le règlement éventuel de vos repas car **nous devons absolument connaître le nombre de participants avant le 24 mars**. Sachez que vos chèques ne seront encaissés qu'à cette date pour confirmer votre réservation définitive.

Nous incitons tous les membres à se joindre à nous pour le repas car il est un moment de grande convivialité où vous pourrez partager vos préoccupations et même vous faire de nouveaux amis !

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous adressons nos plus sympathiques pensées.

Christian COULON

ADHESION : Pour ceux qui ne pourraient être présents à la réunion, merci de me faire parvenir le règlement de l'adhésion, à savoir : 32 €/adhérent - 54 €/couple - 22 €/veuve - 12 € descendant rattaché au foyer (en annotant « adhésion » au dos de votre chèque à l'ordre de A.V.E.N.)

Si vous n'êtes pas à jour de vos cotisations, vous perdrez le bénéfice du soutien du cabinet d'avocat, de l'envoi du bulletin, du volet social, ainsi que toute information de l'A.V.E.N. services qui ne reprendront que lors du règlement de l'année en cours.



COUPON-REPONSE – ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 28 MARS 2015

à expédier à Christian COULON – 17 ALLEE DES PLATANES à 56270 PLOEMEUR avant le 24 mars dernier délai

Je serai présent(e) à la réunion Je ne serai pas présent(e) à la réunion

Je participerai au repas places à 21,50 € / personne

Ci-joint, mon chèque de € à l'ordre de Christian COULON

qui procédera à l'encaissement des chèques le 24 mars 2015.

Les réservations des repas ne seront effectives qu'à réception des règlements

Merci de nous préciser vos coordonnées :

Nom Prénom

Adresse